

Règlement de la course

Article 1 : L'organisateur

L'organisateur de la course "Olympiades Family" est l'union régionale interprofessionnelle CFDT dont le siège est situé 145 rue des Stations 59000 LILLE

Article 2 : L'épreuve

La Color Run "Olympiades Family" est une course ou marche à pied à caractère non compétitif, ouverte à tous sur un parcours d'une distance approximative de 4 kilomètres, durant laquelle les participants sont aspergés de poudre colorée. Avant le départ, un échauffement sur fond musical sera réalisé. A l'arrivée, est prévu un regroupement de tous les participants qui projeteront de la poudre colorée en l'air dans le cadre du bouquet final. Un sachet sera distribué par personne à cet effet.

Cette course aura lieu le 1er mai 2019 à Coudekerque Branche au parc du Fort Louis de 10H à 12H.

Article 3 : Conditions de participation

Cette manifestation est ouverte à tous. Les personnes mineures devront être accompagnées d'un adulte ou justifier d'une autorisation parentale et d'une décharge de responsabilité (à fournir le jour de la course).

Pour les participants de moins de 12 ans, ils devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs accompagnants durant leur participation à l'événement, l'Organisateur déclinant toute responsabilité à cet égard.

Cette course n'étant pas une compétition chronométrée et ne faisant pas appel à un classement ou une notion de vitesse, l'organisateur ne demandera pas de certificat médical pour délivrer un dossard, conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : Déclaration

Conformément à l'article R331-6 du Code du Sport, l'événement ne donnant pas lieu à un classement et n'étant pas chronométré, il est soumis à déclaration préalable réalisé par l'organisateur.

Article 5 : Inscriptions

La participation à l'Epreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'à la veille de la course, sauf fermeture par l'organisateur.

Les inscriptions se feront uniquement via la plateforme d'inscription en ligne adeorun.

Les tarifs d'inscription sont de :

- 20 € par personne pour les participations en solo ;
- Pour les participations en groupe : 20 € la première personne et 10 € par personne supplémentaire ;
- 5 € pour les enfants de 10 à 15 ans ;
- gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois :

- la totalité du paiement effectué,
- l'acceptation du présent règlement validée,
- le formulaire d'inscription complétée sur le site internet

Les dossards seront disponibles uniquement pour les participants ayant finalisé complètement leur inscription.

L'inscription comprend :

- L'organisation d'une course sécurisée,
- Des animations dans le village d'arrivée.
- Un pack de départ composé d'une paire de lunettes et d'un t-shirt blanc
- Un pack d'arrivée composé d'une bouteille d'eau et d'un sachet de poudre coloré

Toute personne n'ayant pas de dossard sera interdite sur le parcours pendant le temps de la course et pourra être exclue de la course par le comité d'organisation, même s'il accompagne un participant régulièrement inscrit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Un contrôle d'identité pourra être effectué à l'accueil le jour de l'épreuve.

Si un participant souhaite céder son dossard à une tierce personne, l'organisateur pourra accepter cette demande (sous réserve qu'elle soit formulée dans un délai supérieur à 8 jours de la date de l'événement).

Article 6 : Accès au site de l'événement

L'introduction sur le site de l'épreuve de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite. Pour accéder au site et pouvoir participer à l'épreuve, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels.

Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site. Le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès aux participants au comportement susceptible de perturber le bon déroulement de l'épreuve.

Article 7 : Classement et catégories

Color Me Rad n'étant pas une compétition, il n'y aura pas de présence de système de chronométrage ni de classement en fonction du temps, pour le parcours de 4 km.

L'organisateur se réserve le droit de récompenser certains participants en créant certaines catégories liées aux dons collectés.

Article 8 : Responsabilités et assurances

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants en conformité avec les règles d'organisation d'événements sportifs de masse en extérieur et utilisant des domaines publics.

Il appartient à chaque participant d'avoir souscrit et d'être en possession d'une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels éventuels. En acceptant les conditions d'inscription, chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. Chaque participant assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Chaque participant se verra remettre un dossard si et seulement s'il a validé le fait d'avoir pris connaissance des différents points de ce règlement et notamment :

- Être responsable de son état de santé,
 - Être en possession d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels,
 - Être responsable de ses effets personnels.
-

Article 9 : Sécurité

L'organisateur s'engage à mettre en place un plan de sécurité en relation avec des bénévoles et services publics selon les critères énoncés par la préfecture du département et concernant la manifestation concernée.

Un service d'assistance médicale est assuré par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés

Article 10 : Droits à l'image

Par sa participation à l'événement, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires.

Article 11 : Délais de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 et suivants du Code de la Consommation, l'achat liée à l'inscription à l'Evénement ne peut donner lieu à un remboursement par l'Organisateur, étant donné que "Olympiades Family" est considéré comme une activité de loisirs dont la date est prédéterminée.

Article 12 : Obligation des participants

Chaque participant devra se trouver au départ de l'Epreuve à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription.

Les participants devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées. Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 4 km.

L'événement est déconseillé aux personnes épileptiques, asthmatiques et/ou claustrophobes.

La poudre utilisée sur le parcours est prévue à cet effet et sans danger. Il sera possible aux participants de se prendre une douche à l'issue de l'épreuve, se munir du nécessaire à cet effet.

En validant son inscription, chaque participant affirme avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et affirme se conformer aux obligations suivantes :

- Respecter les règles de bonne conduite et de savoir vivre avec les autres participants, les bénévoles ainsi que le comité d'organisation,
- Respecter les codes écologiques en adoptant une conduite responsable vis-à-vis de la préservation de l'environnement, et notamment en utilisant des modes de transport propres et en ne jetant aucun déchet dans un espace non prévu à cet effet,
- Respecter les consignes de l'équipe organisatrice,
- Ne pas poursuivre l'organisateur en cas de problème médical,
- Avoir pris connaissance que l'attribution du dossard a été délivrée sans contrôle d'un certificat médical. Ceci engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé concernant sa participation à la dite manifestation,
- Avoir pris connaissance que chaque participant est responsable de ses effets personnels et que l'organisateur ne peut-être aucunement porté comme responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'objets ou de biens personnels.
- Comprendre que l'événement est une activité où de la fécule de maïs colorée sera lancée dans ma direction et autour de moi tout au long de l'événement.
- S'engager à respecter toute décision d'un officiel de la course par rapport à ma capacité à terminer la course en toute sécurité, décision qui est à la discrétion de l'officiel de la course. J'accepte qu'une absence de décision n'implique aucune responsabilité de la part de l'organisateur, quelle qu'elle soit.
- Assumer tous les risques qu'impliquent une course Color run, incluant, sans s'y limiter, des glissades, chutes, contacts avec d'autres participants, actes de négligences ou délibérée des autres participants, tout défaut ou l'état des lieux ou des stations de couleur, les effets de la température, incluant la chaleur ou le froid, les tempêtes et/ou l'humidité. Tous ces risques sont connus, pris en charge et en compte par le participant.
- Accepter que l'Organisateur ne soit pas responsable d'aucun objet ou propriété personnelle perdue, volée, tachée ou endommagée sur les lieux et/ou pendant l'événement.
- Consentir que des soins médicaux d'urgence et/ou qu'un transport médical d'urgence que des professionnels de la santé jugent appropriés, soit déployé, afin de traiter toute blessure. Cette acceptation des risques et décharge de responsabilité s'étend à toute responsabilité découlant de, ou en rapport avec, tout traitement ou transport fourni en cas d'urgence.
- Comprendre que toute inscription est finale et non-remboursable.
- Comprendre que les directeurs officiels se réservent le droit, en cas d'urgence, d'annuler la course.
- Comprendre que les participants doivent présenter un comportement approprié en tout temps, y compris obéir à toutes les lois. Ceci inclut le respect de tout participant, équipement, installations, ainsi qu'une participation active et coopérative. L'Organisateur se réserve le droit de retirer le droit de participation sans remboursement à un individu dont

le comportement pourrait mettre en danger la sécurité des autres participants ou affecter négativement une course, une personne, une installation ou un bien de tout type ou genre.

Article 13 : Dangers inhérents à la poudre colorée

En participant, chaque participant affirme avoir pris connaissances des risques ci-dessous :

- La fécule végétale a été testée pour les risques d'allergies et d'inflammations, mais celle-ci peut éventuellement causer des dégâts, colorations ou allergies sur la peau, les cheveux, les vêtements et objets personnels du participant.
- Les dégâts cités ci-dessus sont plus susceptibles d'être causés en cas de pluie, et que l'organisateur ne pourra être tenu responsable de ceux-ci. Ce dernier invite les participants à se couvrir les cheveux et protéger leurs effets personnels en cas de pluie.

Aucun remboursement de frais ne seront pris en charge par l'organisateur dans ce cadre.

Article 14 : Modification - annulation de l'épreuve

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la distance à parcourir, les horaires de l'événement.

Article 15 : Loi informatique et libertés/ Règlement général de la protection des données (RGPD)

La CFDT Hauts-de-France s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des Utilisateurs/participants sont enregistrées et utilisées pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations..

De plus, l'organisateur pourra aussi communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales ou réglementaires.

Le participant peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Les données de l'internaute sont hébergées soit par l'organisateur, soit par tous sous-traitants de son choix pour la stricte exécution de ses obligations. Ces données sont conservées conformément à la Loi pendant une durée justifiée par la finalité du traitement.

L'organisateur respecte le RGPD. Pour toute demande ou information, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante : contact@hdf.cfdt.fr

Article 16 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur le parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Article 17 : Renonciation et décharge de réclamation et acceptation des risques

En complétant mon inscription, je reconnais et assume qu'il y a certains risques inhérents à ma participation et à celles de mes co-inscrits à "Olympiades Family", et j'accepte de façon volontaire d'assumer la totalité des risques de blessures ou pertes que je pourrais subir pendant l'évènement. En outre, je renonce à toute réclamation, que je pourrais avoir (ou qui découle de moi) qui résulte de ma participation, contre la CFDT Hauts-de-France incluant ses responsables, employés, bénévoles.

J'accepte donc être le/la seul.e responsable à déterminer si je suis, ainsi que ceux inscrits par moi, physiquement capable(s) de prendre part à l'activité qui fait l'objet de cette acceptation et décharge.

Dans le cas d'inscriptions groupées, la personne devra s'assurer que les co-participants dépendant de son groupe auront bien accepté ce règlement.

J'ai lu et compris l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation. Le fait de m'enregistrer en ligne fait preuve de mon acceptation et a le même effet légal que ma signature originale aurait.